



LES CONVICTIONS THÉMATIQUES D'OFI ASSET MANAGEMENT

La place des actifs réels dans l'allocation d'actifs : les infrastructures

► Vincent Levita

Président & Directeur des investissements

OFI
InfraVia

La classe d'actifs « Infrastructure »

Présentation

UNE NOUVELLE OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENT

- Besoin important d'infrastructures d'utilité publique
- Ressources publiques limitées
- Schémas de partenariat public – privé
- Ressources financières long terme existantes

PÉRIMÈTRE

- Concessions de transport
- Transport d'énergie
- Production d'énergies renouvelables
- Gestion de l'eau et des déchets
- Télécommunications
- Infrastructures sociales

CARACTÉRISTIQUES

- Capital et quasi capital
- Rendement régulier
- Prime de non liquidité
- Index inflation



Impact de la crise financière

Une bonne résistance et de nouvelles opportunités

LA FIN DES ILLUSIONS : CE QUI N'EST PLUS POSSIBLE

- Utilisation déraisonnable de l'endettement
- Valorisation au-delà des cash flows générés
- Durée d'investissement raccourcie
- Analyse des risques trop rapide

BONNE RÉSISTANCE DES ACTIFS

- Peu d'accidents
- Valorisation relativement stable
- Bonne liquidité des actifs

BEAUCOUP D'OPPORTUNITÉS

- Financement des plans de relance
- Problèmes de bilan des sociétés industrielles
- Infrastructures « vertes »
- Infrastructures « locales »



Les facteurs-clés de succès

Au carrefour des secteurs public, industriel et financier

LE PARTENARIAT PUBLIC / PRIVÉ

- Contraintes réglementaires des investisseurs
- Arbitrage des projets publics
- Développement des compétences des deux parties
- Mise en place réglementaire des contrats

LE MONTAGE FINANCIER

- Mise en place de la dette
- Structuration financière
- Rendement régulier

LE PROJET INDUSTRIEL

- Utilité publique
- Soutenabilité économique
- Qualité de la contrepartie industrielle
- Exploitation



Développement Durable...

... et infrastructure

L'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES SE SITUE PAR NATURE AU CŒUR DE L'APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Économique** : les infrastructures sont les équipements de base nécessaires à tout développement économique d'un État ou d'une collectivité territoriale
- **Environnement** : il convient d'optimiser les modes de transport, l'accès à l'énergie et l'accès à l'eau par le biais d'objectifs de Développement Durable
- **Sociétal** : ce type de projet, non susceptible de délocalisation, développe le plus souvent l'emploi local

DE MANIÈRE CONCRÈTE...

- Projets d'utilité publique ou sociale
- Projets énergie renouvelable
- Critères d'évaluation et de pilotage « ESG »



OFI InfraVia

Nos convictions

UN POTENTIEL D'INVESTISSEMENT TRÈS IMPORTANT

- Développement des besoins d'infrastructures, des schémas publics privés, des financements dédiés
- Développement des compétences
- Bonne rémunération de l'épargne long terme par la capture d'une prime de risque et de liquidité : 12 % de TRI long terme dans les conditions actuelles d'inflation
- Une allocation de 2 à 8 % chez les investisseurs institutionnels long terme : question réglementaire ?

POSITIONNEMENT OFI INFRAVIA

- Investissement institutionnel indépendant long terme
- Structuration industrielle et financière des projets en coopération avec les acteurs industriels et avec les pouvoirs publics
- Sélectivité des projets et gestion des risques

OFI
InfraVia

www.ofi-infravia.com

Les commentaires et analyses contenus dans cette présentation reflètent l'opinion des différents intervenants présents à la Conférence du Groupe OFI sur les marchés et leur évolution à la date de publication, en fonction des informations connues à ce jour. Toute modification demeure réservée. Les informations présentées dans ce document sont transmises à titre purement indicatif et ne sauraient constituer un engagement du Groupe OFI ou des sociétés intervenantes. En conséquence, ni le Groupe OFI ni un intervenant ne sauraient être tenus responsables d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des commentaires et/ou analyses présentés dans la présente publication. Ces informations ne constituent en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente. Toute reproduction ou utilisation non autorisée de ces commentaires et analyses engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Les informations et les analyses proviennent de sources connues pour être fiables. Toutefois, le Groupe OFI ne garantit pas qu'elles soient exactes ou complètes et ne peut donc être tenu pour responsable des pertes qui pourraient résulter de leur utilisation. L'attention des souscripteurs potentiels est attirée sur les OPCVM réservés à certains investisseurs tels que les Fonds Communs de Placement à Risques ou les OPCVM de fonds alternatifs dont les règles de souscription sont exposées dans le Livre IV, Titre Ier, Chapitre III du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et qui peuvent être plus risqués. Toute souscription dans les OPCVM présentés dans cette publication doit se faire sur la base du Prospectus complet en vigueur, disponible, pour ce qui concerne les OPCVM du Groupe OFI, sur simple demande auprès d'OFI ASSET MANAGEMENT : 1, rue Vernier – 75017 Paris ou à l'adresse suivante : ofi.newsreport@ofi-am.fr. Les valeurs liquidatives des OPCVM peuvent varier à la hausse comme à la baisse. Le capital n'est pas garanti. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Le traitement fiscal propre à l'investissement en parts ou actions d'OPCVM dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié.

**Pour plus d'information, veuillez contacter votre interlocuteur habituel chez OFI Asset Management
ou visiter notre site Internet :**

www.ofi-am.fr

OFI ASSET MANAGEMENT
1 rue Vernier, 75017 Paris
Société Anonyme au capital de EUR 9 878 530
R.C.S. Paris B 384 940 342

Le porteur du présent document reconnaît avoir pris connaissance des clauses ci-dessus.
Document non contractuel.